



ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2016-04

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Considérant la demande de stationnement effectuée par la société EXCELDEM pour effectuer le déménagement de la propriété située 7, route de Gard'Sign, dans des conditions normales de sécurité, il convient de réglementer la circulation,

ARRETONS

Article 1er : La société EXELDEM est autorisée à occuper le domaine public le lundi 27 juin de 14h à 18h, et le mardi 28 juin de 8h à 18h en occupant l'emplacement situé devant le 7, route de Gard'Sign, par un poids lourd de 19 tonnes.

Article 3 : La mise en place et la maintenance de la signalisation temporaire adéquate sera assurée par la société EXELDEM.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à PORSPODER, le 24 juin 2016

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,



Yves ROBIN